

Budget 2021 : Pully dans les chiffres rouges

La Municipalité de Pully a soumis au Conseil communal, le 9 décembre 2020, un budget 2021 largement déficitaire, avec un déficit de CHF 16'721'500.00. Les charges et revenus se situent aux alentours, respectivement, de CHF 173 mios pour les charges et 156 mios pour les revenus.

Le montant total des charges est de CHF 173 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 59.5 mios seulement, soit les « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 102.7 mios de charges non maîtrisables et CHF 10.8 mios de charges internes.

Tableau comparatif des charges

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Total des charges	173'033'700.00	166'531'900.00	170'994'274.13
Total des revenus	156'312'200.00	156'858'800.00	160'257'855.40
Résultats	-16'721'500.00	-9'673'100.00	-10'736'418.73

Charges maîtrisables : gel des salaires

Les *charges maîtrisables* augmentent d'environ CHF 500'000 par rapport au budget 2020 et d'environ CHF 700'000 par rapport aux comptes de l'année 2019. Le budget 2021 n'intègre aucune indexation et aucune augmentation statutaire, mais prévoit un gel généralisé des salaires du personnel communal. Les achats de *biens services et marchandises* augmentent de 1.3% par rapport au budget 2020 et de 2.0% par rapport aux comptes de l'année 2019. Les *aides et subventions* sont également en hausse de l'ordre de 2.8% par rapport au budget 2020 et en diminution de 4.0% par rapport aux comptes de l'année 2019. Cette diminution est en grande partie due à la reprise par le Canton du financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) dès l'exercice 2020.

Charges non maîtrisables

Les *charges non maîtrisables* progressent d'environ CHF 5.9 mios (+6.0%) par rapport au budget 2020 et de CHF 4.5 mios (+4.6%) par rapport aux comptes de l'année 2019. Les *remboursements, participations et subventions à des collectivités* progressent d'un peu plus de CHF 4.9 mios, soit +5.4% par rapport au budget 2020, et d'environ CHF 3.7 mios (+4.0%) par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation provient essentiellement des effets liés à la modification du système péréquatif intercommunal. Celle-ci provoque une importante hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale, ainsi qu'à la péréquation directe horizontale. On constate donc que le rééquilibrage annoncé du financement de la cohésion sociale suite à l'accord intervenu entre l'Union des communes vaudoises (UCV) et le Canton n'a aucun effet sur la participation de Pully au financement de la facture sociale.

Tableau comparatif des revenus

Types de revenus	Budget 2021	Budget 2020	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Revenus fiscaux	100'141'000.00	101'629'200.00	-1'488'200.00	-1.5%
Revenus non fiscaux	43'903'800.00	43'498'000.00	405'800.00	0.9%
Revenus internes	12'267'400.00	11'731'600.00	535'800.00	4.6%
Total des revenus	156'312'200.00	156'858'800.00	-546'600.00	-0.3%

Revenus fiscaux

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 est de 61.0, soit l'équivalent de deux points de moins que celui du budget 2020. Ce taux a été pris en compte suite au refus de la population pulliérane d'augmenter le coefficient communal. Pour 2021, les recettes seraient inférieures de 1.5% à celles de 2020.

Une inévitable augmentation de la dette

Ce budget 2021 très largement déficitaire devrait amener une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 12.1 mios. Pully devra donc non seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements, mais également pour financer une partie des charges de fonctionnement. Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait progresser de manière très rapide et se situer aux alentours de CHF 160.0 mios au 31 décembre 2021.

Analyse

Malgré un effort important sur le niveau des charges maîtrisables, notamment au niveau de la masse salariale (gel des salaires), le budget 2021 est massivement déficitaire. Ceci s'explique notamment par le niveau extrêmement important des charges péréquatives résultant de la modification du système péréquatif vaudois. En effet, malgré le protocole d'accord négocié par l'Union des communes vaudoises (UCV), la participation de la Ville de Pully au financement des charges péréquatives progresse de l'ordre de CHF 3.6 mios par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. La part de la Ville de Pully au financement de la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 41.2 mios pour le budget 2021, soit une augmentation de CHF 31.4 mios (+320%), ce qui en fait la ville du Canton dont la participation est la plus élevée par habitant.

De plus, les effets liés à la crise sanitaire (COVID-19) ont des conséquences non négligeables, notamment au niveau des recettes fiscales.

La situation financière de la Commune est très préoccupante et pourrait mener, à terme, à des mesures d'assainissement relativement importantes (suppression de prestations, redimensionnement de certaines activités, etc.) afin d'éviter une progression trop rapide de l'endettement. En 2021, la *marge d'autofinancement* sera largement négative, ce qui induit que la mise en œuvre du plan des investissements projeté conduira à une forte progression de l'endettement communal. Or il a été constaté lors de son examen détaillé que ce plan des investissements contient majoritairement des objets reconnus indispensables pour répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et sportives ou à la nécessité du maintien du patrimoine et de la valeur des réseaux.

Pully, le 10 décembre 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances - 021 721 31 46 - finances@pully.ch